

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: mercredi 28 septembre 2022 11:27
À: SCI Michel THOMAS
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: SCI MICHEL THOMAS / PLATEFORME DU BATIMENT & AUTRES : AR MED SEQENS
Pièces jointes: AR sequens Creteil.pdf; AR seqens Issy.pdf

Cher Monsieur Thomas,

Vous trouverez donc ci-joint les deux avis de réception de notre mise en demeure adressée à SEQENS.

Les accusés de réception datent des 21 et 22 septembre 2022, la mise en demeure appelant une réponse de SEQENS dans les 15 jours suivants.

J'ai bien noté de refaire un point à ce sujet le **10 octobre prochain**.

J'ai laissé ce matin un message à Monsieur MANQUAT sur son téléphone portable afin d'être rappelé dès que possible pour faire un point sur son portable. Je retenterai ma démarche dans l'après-midi et vous tiendrai informé du suivi.

Par ailleurs, j'ai eu Madame de la Motte Rouge ce matin au téléphone pour la relancer sur les documents nécessaires à la rédaction du compte rendu du Conseil syndical. Elle m'a indiqué avoir besoin de temps pour investiguer les pièces du dossier et revenir utilement vers vous.

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

